

Table des matières

 Tout afficher / masquer

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DFJ)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (DGEO)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE (DGEP)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (DGES)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET DE L'APPUI À LA FORMATION (SESAF)

-  Groupes de prestations
-  Evènements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE (SPJ)

-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

 SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (SERAC)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service, Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique. Appuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJ
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations
21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJ pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJ (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJ, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations
21.3 Informatique

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJ
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJ
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJ pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DPSI
- CCV
- CCT
- OSIC
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations
21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJ
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJ, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJ
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations
21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- SESSFO pour le personnel administratif
- DGEO, SES et SESSFO pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

Evènements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général (SG-DFJ)

Evènements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été marquée par divers changements dans la plupart des domaines du Secrétariat général (SG).

L'**Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques** (URSP) a vu ses missions redéfinies, à l'issue d'une importante réflexion menée par le DFJ. Celle-là avait abouti à la confirmation du besoin d'un organisme capable d'effectuer des recherches indépendantes et conformes aux standards scientifiques du domaine pédagogique.

A titre complémentaire, une plus grande importance a été donnée en particulier à la mission d'aide à la décision, qui facilite les prises de position du DFJ sur les nombreux projets cantonaux, intercantonaux et nationaux en cours.

Une nouvelle mission a par ailleurs été attribuée à l'URSP: elle devient responsable des statistiques du DFJ auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS), et est chargée notamment de la consolidation des données du recensement scolaire.

Enfin, plusieurs publications ont mis un terme à différents projets, alors que de nouveaux mandats étaient attribués et mis en œuvre.

La **Direction des ressources humaines** (DRH) du DFJ a mené plusieurs dossiers parmi lesquels, l'amélioration de la coordination des apprenti-e-s du DFJ (plus de 200 personnes). La mise en place d'outils de gestion et d'un service de qualité aux unités formatrices, ainsi que le développement d'un programme d'encouragement à l'engagement et au suivi d'apprenti-e-s, en sont deux aspects. La DRH a également participé aux groupes de travail examinant le fonctionnement des conseils de direction des établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire, y compris la question du décanat. Pour sa part, la Commission des équivalences aux titres professionnels permettant d'enseigner dans le canton de Vaud (CETE), présidée par le responsable des RH du DFJ, a examiné 148 dossiers et octroyé 60 équivalences de titre.

L'Office du personnel enseignant (OPES) a été rattaché à la DRH, après avoir dépendu conjointement des directions générales des ordres d'enseignement (cf. chap. [présentation du projet](#)).

L'**Unité informatique départementale** (UID) a conduit plusieurs projets, tant administratifs que pédagogiques.

Ainsi en est-il du Système d'information des établissements de formation (SIEF), destiné à remplacer par une seule application les divers outils informatiques des services et de tous les établissements de formation (cf. chap. [présentation du projet](#)).

Parmi les autres projets de l'UID figurent entre autres: le développement d'une application spécifique pour gérer les apprenti-e-s gestionnaires de vente selon les nouvelles dispositions légales « vente.ch », l'étude d'un nouveau logiciel pour l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) et le début de l'exploitation des postes de travail du Réseau administratif de l'enseignement obligatoire (RADEO).

Sur le plan pédagogique, l'UID a principalement mis en œuvre une messagerie électronique pour l'ensemble des enseignants du canton, basée sur la plate-forme "Educanet2", tout en poursuivant la connexion à Internet des bâtiments des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire.

Sur le **plan juridique**, de nombreux règlements ont été "mis sous toit". Deux projets de lois ont accaparé la cellule juridique pour leur rédaction, puis pour leur mise en consultation: la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs d'une part, ainsi que la révision partielle de la loi sur les bourses d'études et d'apprentissage d'autre part. Des travaux législatifs sont en cours, en particulier la révision totale de la loi sur les activités culturelles.

A cela s'ajoutent la rédaction de nombreux avis de droit, le traitement de différents recours et l'appui aux services du DFJ.

Les **finances** du DFJ ont été confiées à un nouveau responsable financier, le 1er mars; celui-là a notamment eu pour tâche de reprendre l'autorité en matière comptable et d'instaurer une culture comptable et financière tenant compte de l'éclatement géographique des services et des différents environnements comptables (Procofiév, ProConcept et AGF-Oracle).

Chiffres DFJ et SG

	budget des charges du DFJ	revenus du DFJ	budget des charges du SG
2006	CHF 1'949'939'600	CHF 350'791'400	CHF 32'020'400
2005	CHF 1'949'984'600	CHF 362'957'300	CHF 32'789'700
2004	CHF 1'952'053'100	CHF 359'448'400	CHF 34'971'100

La maîtrise des charges, malgré l'évolution à la hausse des effectifs, a été rendue possible notamment par le respect des directives budgétaires, l'introduction de la première phase DEFI dans le budget 2006, la poursuite de l'effort au niveau de l'opération dite "300 postes", ainsi que la mise en œuvre des mesures urgentes liées à la votation du 17 avril.

La cellule **communication** du DFJ, rattachée au Secrétariat général, a poursuivi son activité de contact avec les médias d'une part, et d'appui et conseil en communication tant interne qu'externe auprès des services et de la direction du DFJ d'autre part. Une lettre d'information électronique a également été élaborée: diffusée trois fois l'an à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du DFJ, elle éclaire divers aspects des tâches du DFJ. La cellule communication du DFJ est par ailleurs largement impliquée dans l'organisation, voire parfois le contenu des informations mises à disposition via les médias électroniques, notamment le site Internet du DFJ.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Projets particuliers

L'**Office du personnel enseignant** (OPES) a rejoint la Direction des ressources humaines (DRH), après avoir dépendu conjointement des directions générales des ordres d'enseignement. Suite à la décision du Conseil d'Etat d'en faire un office payeur, l'OPES doit être structuré de manière à pouvoir remplir ces tâches nouvelles, en collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). La nouvelle unité de gestion du personnel enseignant sera en charge de l'ensemble des enseignant-e-s du DFJ (personnel DGEO, DGEP, SESAF et DGES). La gestion quotidienne de l'OPES s'est poursuivie en parallèle avec la gestion des dossiers des enseignant-e-s engagé-e-s par un contrat de durée indéterminée ou déterminée, la gestion des remplacements, ainsi que celle des dossiers "médicaux", "chômage" et "AI". D'une manière générale le nombre de dossiers augmente et leur traitement se complexifie. Toutes les tâches de l'OPES se déroulent en relation étroite avec les services autorités d'engagement des enseignant-e-s et le SPEV.

Le **Système d'information des établissements de formation** (SIEF), destiné à remplacer par un produit unique les divers outils informatiques utilisés au sein des services et de tous les établissements de formation, est un des projets phare de l'informatique du DFJ. Une analyse approfondie des besoins des établissements et des services, conduite avec des représentant-e-s des utilisatrices et utilisateurs, a permis de rédiger un cahier des charges fondé sur quatre objectifs principaux :

- assurer un meilleur suivi du cursus des élèves
- assurer la gestion administrative des enseignants
- assurer l'accès aux informations et à leur diffusion
- permettre d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales

Un appel d'offres, lancé en août 2005, a été suivi par le processus de sélection d'un fournisseur. La demande de crédit d'investissement pour ce projet sera présentée au Grand Conseil en mars 2006.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation et de la jeunesse DFJ
Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: info.sgdj@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.dfj.vd.ch/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud est également disponible sur ce site à l'adresse:

http://www.dfj.vd.ch/publications/pdf/FormationVD_2005_2006_ecran.pdf (version "légère")

Secrétariat général (SG-DFJ)

Actions du programme de législation

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)

- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Evènements marquants

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Evènements marquants

L'enseignement obligatoire a été marqué par plusieurs événements en 2005, notamment l'introduction d'un nouveau *Cadre général de l'évaluation*, la finalisation du processus EtaCom, et la poursuite de la réorganisation territoriale de l'école obligatoire.

Le nouveau *Cadre général de l'évaluation* fait suite aux modifications de la *Loi scolaire* (LS) et de son règlement d'application; il porte sur l'évaluation du travail de l'élève. Au cours d'une tournée cantonale de présentation du nouveau cadre, la cheffe du DFJ, a rencontré tou-te-s les enseignant-e-s vaudois-es, afin de répondre à leurs questions. De plus, un espace de dialogue a été mis à leur disposition sur le site Internet de la DGEO; cet espace trouve maintenant son prolongement dans une "foire aux questions".

Pour l'école obligatoire, la finalisation du premier train de mesures du processus EtaCom s'est principalement traduite par le transfert, sous contrat cantonal, du personnel administratif, et par la mise en réseau informatique cantonal de ce même personnel; la DGEO a pris part à cette phase du processus, en tant qu'autorité d'engagement. Dorénavant la gestion des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire est donc unifiée selon les standards cantonaux. L'allocation des ressources en personnel est maintenant proportionnelle au nombre d'élèves, et non plus à la seule capacité financière des communes. Des outils et modèles de gestion identiques dans tous les établissements scolaires permettent une consolidation des données cantonales.

L'organisation territoriale des établissements scolaires continue d'être revue conformément à l'article 47 de la LS. Cette réorganisation est décidée à chaque changement important d'infrastructure immobilière et s'accompagne d'une consultation des partenaires concernés. Pour rappel, ce processus a débuté en 2003.

L'agenda de la DGEO pour les années futures comporte principalement deux importants thèmes de société: l'obligation faite, ou non, aux enfants de 4 ans révolus de fréquenter l'école infantine (cycle initial), et l'harmonisation de la journée de l'écolier (organisation du temps scolaire et parascolaire). Ces deux thèmes d'actualité font notamment écho aux attentes exprimées par les familles. Le forum public intitulé "Autres temps, autre école" contribue à élargir le débat; celui-ci porte tout particulièrement sur la place occupée par l'enfant dans la société actuelle et les conséquences de cette situation pour le fonctionnement de l'école.

Ces prochaines années, les systèmes scolaires auront encore pour défi d'introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs rendant compte du niveau de formation des élèves.

Enfin, la coordination romande va vraisemblablement prendre une place toujours plus prépondérante dans la gestion de l'école, stimulée qu'elle sera par les exigences nouvelles de la Confédération en la matière.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Projets particuliers

Pour renforcer la promotion de l'égalité des chances de formation, et garantir les apprentissages fondamentaux, diverses actions visant à favoriser le développement de la lecture ont été lancées. Relevons notamment l'institution d'une Epreuve cantonale de référence (ECR) en lecture, en fin de cycle primaire 1 (CYP 1).

A cela s'est ajoutée l'expérience du "Bus plurilingue" dont l'objectif est de rendre attentifs les jeunes élèves allophones à la richesse linguistique et culturelle du milieu dans lequel ils vivent. En effet, la recherche des similitudes entre les langues présentes à l'école constitue un apport significatif pour l'étude du français.

D'autre part, la mise en place de journées de formation continue dans le domaine de la lecture, comme, par exemple, "Regards sur la lecture à l'école", a permis aux enseignant-e-s de mieux faire face aux nouveaux défis de l'école dans cette discipline.

Une réflexion à propos de la réintroduction effective de l'enseignement de la citoyenneté aux 8^{ème} et 9^{ème} degrés a été menée. Elle fait suite à la volonté du Grand Conseil de sensibiliser les jeunes à leurs droits et devoirs vis-à-vis de la société qui les entoure.

Une structure "Ecole-Musique" a été mise en place, avec pour objectif de permettre aux jeunes élèves dont le niveau musical est reconnu, de bénéficier de mesures spéciales pour concilier un parcours scolaire normal et des études musicales approfondies.

Afin d'accroître la performance du système dans son ensemble, la DGEO a poursuivi le développement d'outils de gestion. Le projet "Daedalus" a ainsi été réalisé afin de mettre à disposition de l'ensemble des directions d'établissement et des collaboratrices et collaborateurs de la DGEO un référentiel informatique regroupant informations, avis de droit et directives émises par les autorités scolaires.

Par ailleurs, un projet de développement d'indicateurs relatifs aux élèves, aux établissements et au système scolaire dans son ensemble a vu le jour.

En lien avec l'introduction du nouveau *Cadre général de l'évaluation*, la DGEO a développé à l'usage des enseignant-e-s, un logiciel informatique "*Le Registre informatisé du maître*" permettant à chaque enseignant-e de saisir les notes de ses élèves.

Toujours dans la même optique et pour faciliter la communication entre la DGEO et le corps enseignant, une adresse de messagerie électronique individuelle a été ouverte pour chaque enseignant-e sur la plate-forme Internet "educanet" du Serveur suisse de l'éducation. Le choix de cette plate-forme permettra en outre de créer un lieu d'échange, de collaboration et d'enseignement pour les établissements de formation suisses.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Source d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement obligatoire DGEO

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3232 - Fax: +41 21 316 3144

E-mail: info.dgeo@vd.ch

site Internet: <http://www3.dfj.vd.ch/dgeo2/>

Publications produites par la DGEO et éditées sur son site Internet:

- *Lettre d'information de la DGEO*
- documents à télécharger (conseils d'établissement, dérogations, emploi, "enveloppe", évaluations, informations générales, moyens d'enseignement, pédagogie, enseignement de la lecture, entrée dans la profession d'enseignant-e après la formation, etc.)
- ressources pédagogiques
- *Plan d'études vaudois* (PEV)
- *Textes de références* (TER)
- *Loi scolaire* (LS) et *Règlement d'application de la loi scolaire* (RLS)
- *Indicateurs de l'enseignement obligatoire à l'attention du Grand Conseil de l'Etat de Vaud*. Ils portent notamment sur l'évolution des établissements scolaires et des effectifs d'élèves de l'enseignement obligatoire - les indicateurs financiers étant transmis dans le cadre du budget
- *L'évaluation du travail de l'élève* (disponible en huit langues: français, allemand, anglais, portugais, espagnol, italien, serbo-croate et albanais; ces publications destinées aux parents peuvent être téléchargées via le site Internet du DFJ à l'adresse suivante : <http://www.dfj.vd.ch/publications/index.html>, ou sont également disponibles sous forme imprimée, dans les établissements scolaires)
- Le *Cadre général de l'évaluation* (disponible sous forme imprimée dans les établissements scolaires et téléchargeable sur le site Internet du DFJ à l'adresse suivante : <http://www.dfj.vd.ch/publications/index.html>. [Informations complémentaires](#) Il est destiné aux enseignant-e-s)

Liens disponibles sur le site Internet de la DGEO:

- foire aux questions (FAQ)
- dernières nouvelles (actualité)
- arborescence de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- coordonnées des établissements scolaires, avec moteur de recherche
- liens hypertextes avec les sites Internet des établissements scolaires
- lien hypertexte avec la plate-forme Internet "educanet2"
- entrée thématique spécifique selon les catégories d'utilisateurs (parents-élèves-visiteurs, enseignant-e-s, conseils de direction, autorités communales)
- trois portails d'entrée sous la rubrique "contact" :
 - contacts "personnalisés": adresse E-mail [info.dgeo\(at\)vd.ch](mailto:info.dgeo(at)vd.ch) où les usagers peuvent poser leurs questions (délai de réponse d'environ deux semaines)
 - contacts "classés": inventaire des prestations de la DGEO avec le numéro de téléphone des personnes de référence
 - contacts "Direction générale": coordonnées des directrices, directeurs et Etat-Major de la DGEO

Actions du programme de législation
2. Scolarité obligatoire

2. Scolarité obligatoire

Scolarité obligatoire. Poursuivre l'effort de stabilisation de la réforme EVM en allant jusqu'au bout de celle-ci dans un esprit qui soit à la fois critique, constructif et transparent; inscrire l'Ecole vaudoise dans une perspective romande, voire suisse.

La réforme d'EVM a été introduite progressivement dans toutes les années de la scolarité et cette introduction s'est achevée à la rentrée scolaire 2004. Tous les élèves vaudois sont dès lors enseignés selon le même système de référence. Le système d'évaluation a été modifié par le Grand Conseil avec pour effet une plus grande transparence et consensus retrouvé sur cette question.

En définissant un espace romand de la formation la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la suisse romande et du tessin (CIIP) a réaffirmé sa volonté de collaboration étroite dans le domaine scolaire. Un plan d'étude cadre romand (PECARO) a été mis en consultation. Un projet de concordat intercantonal est actuellement en court d'élaboration et sera soumis à consultation et à l'approbation des législateurs cantonaux.

Actions du programme de législature

50. Education aux citoyennetés

50. Education aux citoyennetés

Développer l'éducation aux citoyennetés.

La rentrée scolaire 2007 verra la mise en place de la discipline "Citoyenneté, Droit et Economie" à l'horaire scolaire à raison d'une heure dans chacune des deux dernières années de la scolarité.

Groupes de prestations
23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions.
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques.
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration).
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat, et applique les dispositions légales en vigueur.
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants.
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES.
- Partenaires
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
 - Grand Conseil et Conseil d'Etat
 - Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP)
 - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, cellule Web, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJIC, SBMA, SIL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...)
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...
 - Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage
 - Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements
 - Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut suisse pour la formation professionnelle ISFPF, Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES S2
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases
- Collaboration aux traitements des recours

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs
- Maîtres
- Elèves,Partenaires
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES
- CDIP et départements d'autres cantons
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- Grand Conseil et Conseil d'Etat

Groupes de prestations
23.2 Formation professionnelle

23.2 Formation professionnelle

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique
- Organisation des examens finals
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

Groupes de prestations
23.3 Transition

23.3 Transition

Office de perfectionnement scolaire, transition et insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille
 - Patronat
- Partenaires :
 - Patronat
 - Divers services publics
 - Associations subventionnées
- Acteurs :
 - Maîtres – réseau de prévention
 - Institution u COFOP

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Evènements marquants, évolutions significatives

Une collaboration exemplaire

En 2005, grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, le nombre de jeunes sans solution, à l'issue de la scolarité obligatoire, a été contenu. Le DFJ, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire.

A titre d'illustration des synergies développées au sein de la DGEP, l'exemple de la nouvelle formation professionnelle d'assistant ou d'assistante socio-éducatif, formation reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et menant au certificat fédéral de capacités (CFC), est représentative. Deux modalités de formation sont offertes: une formation à plein temps au sein des Ecoles de diplôme des gymnases vaudois dès la rentrée 2005, et une formation de type dual dès la rentrée 2006. Au terme de leur formation, ces assistant-e-s auront la possibilité de préparer une maturité professionnelle afin de poursuivre leur formation au sein d'une Haute École spécialisée.

Gymnase intercantonal de la Broye

Le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), fruit de près de 15 ans d'intense collaboration entre les cantons de Vaud et de Fribourg et plébiscité par les votes vaudois et fribourgeois en 2003, a été officiellement inauguré le vendredi 30 septembre 2005.

Premier exercice de l'OPTI

L'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), institué formellement par décision du Conseil d'Etat en juillet 2003, a bouclé sa première année scolaire d'existence. Le principal résultat a été que chaque jeune sans solution, quittant l'école obligatoire et exprimant la volonté de se former, a pu trouver une place, principalement à l'OPTI. Conformément à la demande du Grand Conseil, un rapport d'évaluation des actions conduites et des résultats obtenus a été produit, afin de faire le bilan de cette première période d'activité. Par la suite, ces données permettront d'affiner les spécificités et de préciser les tâches de l'office, afin de développer sa complémentarité tant avec les structures de la DGEP qu'avec les autres partenaires.

Sur le plan pédagogique, le renforcement du caractère préprofessionnel de l'offre de formation s'est poursuivi pour l'accès à des stages par de nouvelles collaborations. L'enseignement assisté par ordinateur a également été développé, ainsi que les démarches de développement des compétences et de soutien aux enseignant-e-s.

De plus, la prise en charge des adolescent-e-s sans solution après la rentrée scolaire ou en rupture est renforcée et mieux coordonnée grâce à une collaboration entre le Département de l'économie (DEC) et le DFJ qui mettent leurs compétences et leurs forces en commun, dans 6 centres régionaux de Bilan-information-orientation (BIO) rattachés aux Semestres de motivation (SeMo) du DEC. C'est un des bénéficiaires du Conseil "Entrée des jeunes dans la vie active" qui regroupe les partenaires sociaux de l'économie, le parapublic et les services concernés de l'Etat.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Projets particuliers

Nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFPr)

La nouvelle *Loi fédérale sur la formation professionnelle* (LFPr) du 12 décembre 2002 nécessite la révision de la *Loi vaudoise sur la formation professionnelle*, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2008. Les travaux préparatoires, entrepris en août 2004 et pour lesquels la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a pu compter sur l'apport important des milieux concernés, se sont terminés. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) poursuit cette tâche par la rédaction d'un avant-projet.

Le préapprentissage, une passerelle qui se développe

Le préapprentissage porte sur une durée d'une année. Il permet d'une part à des élèves issu-e-s de la scolarité obligatoire, mais qui ne sont pas sûr-e-s de leur choix professionnel ou pour lequel-le-s une connaissance préalable du métier est nécessaire, d'entrer dans le monde professionnel. D'autre part, le préapprentissage permet également aux entreprises n'ayant pas encore d'apprenti-e-s de s'engager dans la voie de la formation professionnelle.

En 2005, plus de 94 contrats de préapprentissage dans 36 professions différentes ont été enregistrés. A ces chiffres, il faut ajouter une cinquantaine de contrats de préapprentissage d'assistant ou assistante socio-éducatif. En effet, la voie duale de cette nouvelle filière, qui sera ouverte dès la rentrée 2006-2007, a suscité un vif intérêt. Afin de pouvoir répondre aux demandes, des possibilités de préapprentissage ont été élaborées.

Par ailleurs, les Semestres de motivation (SeMo), dépendant du Service de l'emploi, ont été reconnus comme entreprises formatrices. Ce nouveau partenariat, déjà existant dans le canton de Zurich, permettra à terme d'offrir environ 50 places supplémentaires. De plus, l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) et l'Ecole de métiers de Lausanne (ETML) ouvriront chacune une classe de préapprentissage à plein temps, dans le but de préparer des jeunes à un apprentissage, de les renforcer dans leur choix professionnel ainsi que de développer leur culture générale dans le cadre de l'école et de stages pratiques.

Junior Business Team

Le Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois (CPNV) a inauguré sur son site de Payerne un projet pilote de partenariat avec des entreprises locales, réunies en réseau. Ce projet, intitulé "Junior Business Team", découle du constat que certaines entreprises hésitent à engager des apprenti-e-s depuis l'introduction du *Nouveau Règlement de formation des apprentissages d'employés de commerce* (NFCB). Afin de soulager ces entreprises dans leurs tâches d'encadrement, ce partenariat permet que des apprenti-e-s, sous contrat avec les entreprises du réseau, suivent leur première année de formation au sein de l'antenne payernoise du CPNV. Les cours scolaires sont ainsi suivis de manière traditionnelle au sein de l'école, tandis que l'enseignement professionnel est confié à un formateur ou une formatrice détaché-e du réseau d'entreprises, ou engagé-e pour accomplir cette mission.

Passerelle Dubs

La passerelle « Dubs » permet aux bénéficiaires d'une maturité professionnelle l'accès aux Hautes Ecoles universitaires aux mêmes conditions que les bénéficiaires d'une maturité gymnasiale, pour autant qu'ils ou elles réussissent un examen complémentaire portant sur cinq disciplines. C'est maintenant le Gymnase de la Cité qui organise cette passerelle pour le Canton de Vaud, en collaboration avec le gymnase du soir pour les bénéficiaires d'une maturité professionnelle, souhaitant pouvoir accéder à une telle formation tout en continuant à exercer une activité professionnelle.

Nouvelles règles pour les Ecoles de culture générale

La grille horaire et les programmes de l'Ecole de diplôme des gymnases ont été adaptés pour tenir compte de l'entrée en vigueur des nouvelles règles adoptées par la Confédération. Ces dernières portent notamment sur le travail personnel de l'élève, qui doit aborder une approche interdisciplinaire, sur l'informatique désormais répartie sur les deux premières années au lieu de la seule première, ou encore sur l'introduction d'un choix entre la correspondance commerciale en allemand ou en anglais. Cette voie, qui s'ajoute à celles de la maturité académique d'une part et des apprentissages et maturités professionnelles d'autre part, conserve cependant la première année commune à tous les élèves, avec des options offertes dès la deuxième année.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304 - Fax: +41 21 316 6317

E-mail: info.dgep@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/dgep

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Jean-Pierre RoCHAT, directeur général, 021 316 6306
www.dfj.vd.ch/dgep

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)
Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320
www.dfj.vd.ch/dgep/dfpv

Direction des gymnases vaudois (DGVD)
Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429
www.dfj.vd.ch/dgep/dgvd

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)
Philippe Martinet, directeur général adjoint, 021 316 3168
www.opti.edu-vaud.ch

Actions du programme de législation

3. Apprentissages

3. Apprentissages

En collaboration avec les entreprises formant des apprentis, assurer la qualité du suivi des apprentissages.

Dans le cadre de la démarche visant à renforcer le contexte qualitatif et quantitatif des partenaires à la formation professionnelle que sont notamment les entreprises formatrices et les organes chargés de la surveillance de l'apprentissage, la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a œuvré notamment sur trois axes.

Le premier axe a visé le développement des places de formation dans le canton. C'est ainsi qu'un promoteur chargé de démarcher dans des structures potentiellement formatrices a visité durant trois mois plus de 800 entreprises, permettant ainsi l'ouverture de 80 places d'apprentissage dans une gamme étendue de métiers, autant dans les secteurs tertiaires que secondaires. Cette expérience a conduit la DFPV à requérir auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) des moyens financiers supplémentaires. Ces derniers ont été accordés fin 2005 ; ils permettront de poursuivre la démarche pour les années civiles 2006 et 2007.

Le deuxième axe s'est orienté sur les prévisions - coordonnées au niveau départemental - concernant l'entrée des jeunes dans le cycle de formation du secondaire II, en regard de ceux qui quittent la scolarité obligatoire. Intégrant la problématique des élèves en transition (OPTI), les résultats obtenus ont permis de gérer de manière plus optimale les différents besoins d'accueils dans les différentes structures à disposition.

Le dernier axe est celui qui a vu la mise en place des travaux liés à la future loi cantonale sur la formation professionnelle. Cette loi fera une large part à la qualité du système de formation, en redéfinissant les rôles attribués aux commissaires professionnels, aux commissions d'apprentissage, ainsi qu'aux associations professionnelles, partenaires engagées du système de formation.

Groupes de prestations
25.0 Administration

25.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations
25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations
25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, Bois Cerf et la Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, Bois-Cerf, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Groupes de prestations
25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations
25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Evènements marquants, évolutions significatives

Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd)

Constatant les exigences de la Confédération en matière de concentration des Hautes Ecoles spécialisées (HES), le Conseil d'Etat a approuvé le 12 janvier 2005 le regroupement de l'ensemble de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd) à Yverdon-les-Bains. Rappelons que la HEIG-Vd est formée de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD) et de la Haute Ecole de gestion du canton de Vaud (HEG-Vd). Une liste des actions à mener pour exploiter de manière optimale la mise sous un seul toit des professeurs d'économie et d'ingénierie a été élaborée tandis que, le 20 septembre 2005, le DFJ signait un bail de location de 6'830 m² dans les locaux St-Roch à Yverdon-les-Bains. Par ailleurs, la coordination avec la Ville d'Yverdon-les-Bains est étroite. Le DFJ a également complété les demandes de subventions auprès de la Confédération sur le fonds de restructuration des HES. Une réponse est attendue pour février/mars 2006.

Haute Ecole pédagogique (HEP)

En janvier 2005, les travaux liés au projet de refondation de la Haute Ecole pédagogique (HEP) se sont concrétisés en trois décisions stratégiques:

- l'abrogation de la Loi du 8 mars 2000 sur la HEP
- l'adoption d'un décret instituant un régime transitoire d'une durée de trois ans, du 1er septembre 2005 au 31 août 2008
- l'ouverture d'un débat public sur la formation des enseignants dans le canton de Vaud

Le projet de décret prévoyait notamment la création d'un conseil de direction composé de trois membres, marquant ainsi la refonte complète de la structure de l'institution et la volonté d'un agencement du travail profondément remanié. Les travaux de préparation de cette nouvelle organisation ont couvert les mois de janvier à juin, en parallèle avec le déploiement d'une méthodologie de conduite de la démarche d'accréditation des filières de formation auprès de la Conférence des directeurs d'instruction publique (CDIP), accréditation visée pour juin 2006.

En juillet 2005, le Comité de direction ad hoc a adopté la nouvelle structure organisationnelle définie pour la période transitoire. De septembre à décembre 2005, le nouveau conseil de direction a conduit quatre tâches principales en parallèle:

- la préparation des dossiers d'accréditation des trois filières soumises à l'accréditation par la CDIP
- la rédaction des textes normatifs complétant le Décret (Règlement d'organisation de la HEP, Règlements d'études, Règlements des Instituts de pédagogie spécialisée, recherche & développement et formation continue)
- la mise en oeuvre d'une évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé dans les cours HEP
- la redistribution des missions et tâches auprès des services et collaboratrices ou collaborateurs de la direction de l'enseignement et de la direction de l'administration

Le 15 décembre 2005, la HEP a déposé auprès de la CDIP trois dossiers de demandes de reconnaissances de ses filières

- préscolaire et primaire
- secondaire semi-généraliste
- secondaire spécialiste

Ces dossiers comprennent un plan de développement de la HEP, sur lequel s'appuient ses responsables pour la conduite de leurs travaux actuels et futurs.

Fort de ses 1000 étudiant-e-s, de son rayonnement en matière de formation continue des professionnel-le-s de l'enseignement et du développement de sa recherche, la HEP se positionne de plus en plus clairement dans le paysage tertiaire suisse.

Université de Lausanne (UNIL)

2005 aura prioritairement été, pour l'Université de Lausanne, l'année de la mise en oeuvre de son nouveau régime légal institué par l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL). Ce nouveau statut, qui modifie en profondeur les structures et les modes de fonctionnement de l'institution, se caractérise essentiellement par l'accession de l'Université à une large autonomie en matière de gouvernance, d'organisation interne, de gestion financière et de conduite des ressources humaines.

Dans le courant de l'année, le dispositif légal de l'Université a été complété par l'adoption, par le Conseil d'Etat, du règlement d'application de la LUL ainsi que du règlement financier de l'Université.

En premier lieu, l'Université s'est dotée d'un nouveau Conseil, constitué le 27 janvier 2005. Composé de représentants des différents corps de l'Université, celui-ci a notamment désigné le professeur Dominique Arlettaz à la fonction de recteur, désignation confirmée le 31 août par le Conseil d'Etat. Le professeur Arlettaz entrera en fonction le 1er septembre 2006 à la tête de la nouvelle Direction de l'Université. Le Conseil de l'Université a également adopté, le 24 novembre, un règlement interne qui définit en particulier l'organisation de l'Université en facultés ainsi que les conseils de ces dernières.

L'Université s'est également dotée d'un Service des ressources humaines, qui lui permettra d'exercer ses nouvelles compétences en qualité d'autorité d'engagement et d'office payeur pour l'ensemble de son personnel.

Sur le plan du développement et des investissements, l'Université s'est vu accorder, sous la forme de cinq décrets adoptés le 26 avril par le Grand Conseil et portant sur un montant de 36.4 millions, les moyens de rénover divers bâtiments de la cité hospitalo-universitaire du Bugnon et de construire, à Dorigny, un bâtiment pavillonnaire qui permettra l'hébergement des enseignant-e-s et chercheurs ou chercheuses nécessaires au développement de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales (HEC).

Le cinquième décret, qui devait permettre de doter le nouveau Centre intégratif de génomique (CIG) de l'UNIL d'une animalerie a été, suite à un référendum populaire, rejeté en votation le 27 novembre.

Au nombre des événements marquants de l'année, on relèvera encore l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un règlement organisant la gestion conjointe, par l'Université et les Hospices cantonaux, du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine, ainsi que la création d'un Institut suisse de la Finance dont l'UNIL est l'un des partenaires fondateurs, dans le cadre d'un projet commun entre la Confédération, l'Association suisse des banquiers et plusieurs universités suisses. Le nouvel institut, dirigé par le professeur Jean-Pierre Danthine de l'Ecole des HEC, aura pour mission d'attirer en Suisse d'éminents chercheurs et professeurs chargés de développer les programmes destinés à la formation des futurs cadres bancaires supérieurs de notre pays.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Projets particuliers

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Dans sa séance du 21 décembre 2005, le Grand Conseil a adopté un décret accordant à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) un crédit de 4.9 millions, destiné à permettre le regroupement de la haute école sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens.

Connaissant un succès sans précédent, l'ECAL est devenue en quelques années un acteur incontournable de la scène mondiale du design et de la communication visuelle. En dix ans, elle est passée de 145 étudiant-e-s à plus de 340. De plus, elle dispense des enseignements à quelque six cents étudiant-e-s de la HEP et de l'EPFL.

Pour faire face à l'augmentation de ses effectifs et mener à bien sa mission au sein de la HES-SO, de nouvelles conditions d'hébergement devaient être envisagées pour l'ECAL. Une possibilité de regroupement de l'ECAL, actuellement établie sur deux sites, s'est présentée fin 2002 sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens. Selon les accords conclus, la rénovation du bâtiment sera prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des nouvelles surfaces étant à la charge de l'Etat. Le regroupement de l'ECAL dans ses nouveaux locaux est prévu pour la rentrée 2007.

La réalisation de ce projet représente un intérêt stratégique pour le canton de Vaud. De plus, l'implantation de l'ECAL à Renens contribue de manière importante à la préservation du tissu économique et culturel de l'Ouest lausannois.

Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)

2005 restera une année particulièrement importante pour l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), à Chavannes-près-Renens.

Sur le plan de la reconnaissance tout d'abord, l'IDHEAP a obtenu deux accréditations importantes:

- le mastère en administration publique (MPA), diplôme phare de l'institution depuis sa création, a obtenu l'accréditation de l'European Association for Public Administration Accreditation (EAPAA), institution internationale dont le siège est situé aux Pays-Bas, qui vise à développer la qualité dans le domaine de l'administration publique. Le MPA délivré par l'IDHEAP est désormais internationalement reconnu comme Executive Master à 90 crédits ECTS. L'IDHEAP est le premier institut suisse accrédité par l'EAPAA. Il se retrouve ainsi en compagnie d'universités renommées, comme l'Université catholique de Louvain, l'Université de Potsdam, l'Université Erasmus de Rotterdam et l'Université de Göteborg
- l'IDHEAP a par ailleurs obtenu, pour l'ensemble de ses activités, l'accréditation de l'organisme national, Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) attestant que l'IDHEAP répond pleinement aux standards de qualité fixés par la Confédération pour les hautes écoles

Cette reconnaissance coïncide avec les importantes perspectives de développement de l'IDHEAP, fixées dans son plan stratégique de développement pour les années 2005 à 2007. Au nombre de celles-là, on mentionnera la mise sur pied, sous l'égide de la Conférence universitaire suisse (CUS), d'un master spécialisé, au sens de Bologne, en politique et management publics (MP2), en collaboration avec les Universités de Lausanne, de Genève, de Berne et du Tessin.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement supérieur DGES
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501 - Fax: +41 21 316 3506

E-mail: info.dges@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/dges

Liens:

Université de Lausanne (UNIL)

Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)

Haute Ecole pédagogique (HEP)

Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-Vd)

Haute Ecole cantonale vaudoise de la santé (HECVSanté)

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Ecole d'études sociales et pédagogiques (éesp)

Haute Ecole de la santé La Source

Conservatoire de Lausanne

Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) <http://www.hes-so.ch>

Actions du programme de législation

1. Université de Lausanne

1. Université de Lausanne

Définir les priorités de l'Université de Lausanne, planifier ses besoins, selon une vision claire quant à son avenir et dans l'optique d'une coopération étroite avec les hautes écoles partenaires.

Dans sa vision stratégique, l'UNIL se définit comme une « Université centrée sur l'homme et le vivant dans leur environnement naturel et social ». Cette vision se décline selon trois axes prioritaires :

1. Le renforcement des missions de base (amélioration de l'enseignement et de la recherche)
2. La mise en relief d'un profil universitaire spécifique, axé sur les sciences de la vie (développement de la Faculté de biologie et de médecine), les sciences économiques (volonté de placer l'Ecole des HEC au premier plan européen) et une approche interdisciplinaire
3. La poursuite du dialogue de partenariat, avec l'intensification des collaborations inter-universitaires, dans le cadre notamment du programme Sciences, Vie, Société.

Tout au long de l'année 2005, l'Université s'est attachée à poursuivre la réalisation de sa vision stratégique. Les développements majeurs dans ce cadre ont été les suivants :

Missions de base

- introduction des nouveaux cursus en application de la déclaration de Bologne : l'UNIL a entamé la nouvelle année académique avec une offre « Bologne » en croissance progressive, soit quatorze formations en bachelor et vingt formations en master
- mise sur pied, par une « Commission de la valorisation de l'enseignement et de la recherche », d'un concept de développement de la qualité

Différenciation

L'Université portait depuis plusieurs années une série de projets immobiliers nécessaires à son développement et à la réalisation de ses visions stratégiques de développement. L'octroi par le Grand Conseil, sous la forme de cinq décrets portant sur un montant total de 36.4 millions va permettre la réfection de divers bâtiments sur le site hospitalo-universitaire du Bugnon, offrant à la Faculté de biologie et de médecine les conditions d'enseignement et de recherche indispensables à son rayonnement national et international dans ce domaine prioritaire.

La construction à Dorigny d'un pavillon des sciences humaines permettra par ailleurs le développement des sciences économiques, second axe prioritaire de développement de l'Université. Dans ce domaine, il convient de mentionner la création de l'Institut suisse de la Finance, dont l'UNIL est l'un des partenaires fondateurs, dans le cadre d'un projet commun réunissant la Confédération, l'Association suisse des banquiers et plusieurs universités suisses.

Partenariats

- Collège des sciences : créé par l'Université dans le cadre des accords SVS, le Collège des sciences est chargé d'assurer la qualité des enseignements scientifiques complémentaires dispensés par des enseignants de l'EPFL aux étudiants inscrits à l'UNIL en médecine, biologie, police scientifique, géosciences et environnement, etc. Il est le pendant du Collège des humanités de l'EPFL, responsable des enseignements en sciences humaines dispensés aux étudiants de l'EPFL par des enseignants de l'Université. L'échange d'enseignements respectifs entre les deux Hautes écoles représente des milliers d'heures de cours, exemple unique en Europe d'une collaboration aussi variée et intense
- Masters communs : parmi les cursus offerts par l'UNIL, huit bachelors ou masters le sont en commun avec l'EPFL, l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, dans certains cas conjointement avec ces deux universités, par exemple dans le cadre de la Fédération des facultés de théologie
- Règlement UNIL-CHUV : le 16 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur la gestion du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'UNIL et les Hospices cantonaux. Ces nouvelles dispositions visent à assurer la compétitivité du dispositif UNIL / CHUV au moment où le débat sur la concentration des facultés de médecine en Suisse est dans sa phase la plus intense, avec les enjeux que cela comporte sur le plan de l'économie et du développement régional.

Groupes de prestations

29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD

- Associations de parents
- AVOP

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du SESAFA

La réorganisation du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) entreprise à fin 2002 est achevée: la création de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) a permis d'améliorer l'efficacité de gestion et de déléguer au chef dudit office les compétences relatives à l'enseignement spécialisé et à la conduite des dossiers qui en dépendent.

Le chef de service a ainsi un rôle plus managérial et peut se concentrer sur les fonctions transversales, la coordination, la conduite du SESAFA et les relations avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), pour ce qui concerne les tâches de formation scolaire spéciale (enseignement spécialisé), la logopédie et les bourses d'études, s'organise avec une structure de pilotage dans le cadre du DFJ.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Afin de stabiliser, puis de réduire les effectifs de l'enseignement spécialisé, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- procédure d'admission passant par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour analyse et validation
- redimensionnement du tissu institutionnel
- renforcement des mesures de soutien à l'intégration

Ainsi l'OES a:

- demandé à l'institution "Cité du Genévrier" de fermer le secteur des mineurs, en raison des baisses d'effectifs. Le remplacement des quelques enfants concernés s'effectuera sur trois ans
- élaboré, en concertation avec les centres logopédiques, une restructuration visant à orienter leurs prestations vers les troubles de la personnalité
- renforcé et amélioré les procédures de surveillance et de contrôle des institutions
- répondu aux fortes demandes d'aide aux élèves en fin de scolarité ayant des difficultés à s'intégrer dans le monde du travail (deux classes de transition école-métiers) dans le Nord Vaudois
- ouvert une classe pour enfants autistes à Nyon

Office des Ecoles en santé (ODES)

Une analyse en vue d'une restructuration de l'Office des Ecoles en santé (ODES) est effectuée. Elle vise à une simplification structurelle et à une amélioration de la coordination tant interne qu'avec les directions générales et offices d'enseignement. Elle clarifiera les rôles, les responsabilités et les voies hiérarchiques.

Les actions de prévention sur les conduites à risques et de santé communautaire rencontrent un écho favorable. Elles se déroulent en interaction entre les professionnels de l'école, les professions de la santé et les collaborateurs du SPJ.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le projet de refonte de la *Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle* (LAE) du 11 septembre 1973 a dû être reporté en raison du futur cadre légal fédéral qui n'est pas encore défini et devrait voir le jour en 2008.

Afin de corriger, malgré tout, les défauts les plus marquants du système actuel d'octroi, une révision partielle a été mise en consultation.

D'autre part, le renouvellement du système informatique a été décidé; le choix s'est porté sur un logiciel déjà utilisé dans plusieurs cantons (cf. chap. [projets particuliers](#)).

1. Bourses et prêts : paiement 2005

	nombre de boursiers	sommes versées
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	628	2'011'180
autres formations générales	472	1'566'060
établissements pour écoles prof. à plein temps	422	2'562'680

apprentissages et formations prof. pratiques	895	3'721'900
maturités prof. accomplies après apprentissage	8	28'720
formations prof. supérieures non universitaires	351	3'558'130
Hautes Écoles spécialisées et pédagogie	462	3'937'430
Université et Ecoles polytechniques fédérales	879	7'237'430
formation continue	5	18'900
total bourses à fonds perdu	4'122	24'642'840
total des prêts	97	1'068'720
TOTAL PAYE	4'219	25'711'560

2. Recours

Sur les 181 recours enregistrés, 17 ont été admis, 46 ne sont pas encore traités et 119 ont été soit rejetés, soit retirés ou déclarés irrecevables.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Suite aux observations de la Sous-Commission de gestion du Grand Conseil en 1998 et 1999, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) s'est restructuré depuis le 1er août 2004, en cinq centres régionaux.

La direction cantonale assure la gestion et la coordination administrative et financière, et veille à la qualité des prestations.

EtaCom

Au terme du processus EtaCom, le personnel administratif des centres a été "cantonalisé" (31 personnes soit 24,05 ETP). 24 secrétaires et 7 assistantes en information documentaire assument désormais des responsabilités de secrétariat et d'assistantat aux conseillères et conseillers en orientation.

Prestations

En 2005, l'OCOSP et ses cinq centres régionaux ont dispensé les prestations de conseil et d'information suivantes:

27'365	personnes se sont adressées à l'orientation vaudoise
13'105	visiteurs ont fréquenté les Centres d'information sur les études et les professions (CIEP)
14'260	usagers ont bénéficié d'une consultation individuelle d'orientation
22'609	entretiens (consultation individuelle de 30 à 90 minutes)
21'401	réponses à des demandes d'information ont été fournies par téléphone ou par écrit
1'854	séances de sensibilisation ou d'information ont eu lieu dans les classes
158	soirées d'information aux parents
1'417	réponses aux demandes d'informations sur la rubrique "contact" du site www.orientation.vd.ch
460'980	personnes ont visité le site www.orientation.vd.ch

Manifestations publiques d'information de l'OCOSP

- Info-Métiers : organisation de 35 séances d'information thématiques sur les professions à l'intention des élèves de la scolarité obligatoire, représentant 105 métiers et 5 maturités professionnelles. Plus de 4'000 élèves se sont inscrits (entre le 27 octobre 2004 et le 9 mars 2005)
- Forum Horizon : 99 conférences en 2005 sur les professions universitaires, parauniversitaires et polytechniques, pour les gymnasiens de 2e année et les élèves préparant une maturité professionnelle; elles ont rassemblé 16'797 participant-e-s
- Salon de l'apprentissage dans 4 régions

Office de psychologie scolaire (OPS)

Tout le personnel de l'Office de psychologie scolaire (OPS) qui devait être transféré au canton l'a été pour le 1er mai. Cette opération complexe a nécessité beaucoup de travail au niveau des ressources humaines de l'OPS.

Les psychologues, psychomotricien-ne-s et logopédistes (PPLS - 198 ETP) ont traité 10'446 dossiers (examens, bilans, suivis, conseils) pour une population de plus de 80'000 élèves.

Le chef de l'OPS a quitté sa fonction le 31 juillet pour reprendre la direction de l'établissement scolaire primaire et secondaire d'Aigle. Il a été remplacé.

Le conseil consultatif des PPLS a tenu sa première séance. Une large consultation auprès de tous les partenaires de l'OPS va pouvoir s'installer à travers ce conseil.

L'OPS a entamé une réflexion préparatoire en vue de la RPT. Cette réforme induira en effet des grands changements dans le financement de la prise en charge des enfants souffrant de graves troubles d'élocution, chez les logopédistes privé-e-s, puisque celui-là est assuré actuellement directement par l'AI.

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Projets particuliers

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Projets particuliers

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Le renouvellement du système informatique de gestion des bourses a été décidé et le choix de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) s'est porté sur un logiciel déjà utilisé dans plusieurs cantons. Cette modernisation indispensable permettra d'alléger la tâche des collaborateurs et collaboratrices et, par conséquent, d'accélérer le traitement des demandes, d'analyser la distribution, et de gérer plus efficacement les flux financiers. Plus de 7'000 dossiers sont traités annuellement et les aides sont allouées sous forme de bourses pour environ 28 millions et de prêts pour environ 1 million.

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Informations complémentaires

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5400 - Fax: +41 21 316 5417

E-mail: info.sesaf@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/sesaf

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Actions du programme de législation

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Actions du programme de législation

Événements marquants, évolutions significatives

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a vu l'entrée en vigueur au 1er janvier de la nouvelle *Loi sur la protection des mineurs* (LProMin) et au 2 février de son *Règlement d'application* (RLProMin). Un certain nombre des dispositions existant dans la *Loi sur la protection de la jeunesse* de 1978 ont été renforcées par le législateur, notamment l'obligation faite à toute personne exerçant une profession, une charge ou une fonction en relation avec les mineur-e-s de signaler au Service de protection de la jeunesse (SPJ) les situations d'enfants ou d'adolescent-e-s en danger dans leur développement. Par ailleurs, le rôle et les modalités d'intervention du SPJ ont été précisées, notamment avec le *Règlement d'application*. Afin de faire connaître cette nouvelle législation, 47 modules d'information ont été dispensés dans toutes les régions du canton, destinés principalement aux professionnel-le-s de l'enseignement public, parapublic et privé, aux intervenants ou intervenantes sociaux, éducatifs et de l'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux professions de la santé et aux autorités religieuses de différentes confessions.

Parallèlement, la réorganisation du SPJ décidée en novembre 2003 par le Conseil d'Etat s'est achevée avec l'ouverture en mai 2005 du quatrième Office régional de protection des mineurs, celui de l'ouest qui est situé à Nyon. Ainsi, pour sa mission de protection des mineurs en danger dans leur développement, le SPJ dispose désormais d'offices régionaux de protection des mineurs à Nyon, Yverdon, Lausanne et La Tour-de-Peilz - des antennes existant par ailleurs à Payerne et à Bex.

Cette meilleure visibilité et accessibilité du SPJ conjuguée avec l'introduction de la LProMin a eu une conséquence importante sur le nombre d'interventions socio-éducatives: 1188 nouvelles interventions en 2005, dont 224 ont fait l'objet d'une dénonciation pénale. Le tableau ci-dessous reflète la situation générale pour le canton de Vaud :

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4863	1188	896	292	3967	73

Pour chaque région, le détail en 2005 est le suivant:

ORPM	dossiers actifs à fin 2005	dossiers ouverts en 2005	dossiers fermés en 2005	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	550	209	112	97	77.46	1.44 %
nord	1090	327	262	65	72.67	3.40 %
centre	1513	394	326	68	73.80	3.26 %
est	814	258	196	62	72.04	2.45 %
total	3967	1188	896	292	73.60	2.65 %

En plus des quelque 4900 situations de mineur-e-s nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a procédé à environ 350 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale. Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 600 dossiers pour des enfants placé-e-s à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privé-e-s, ou de parents. Enfin, il a conduit environ 300 évaluations sociales dans le cadre de procédures d'adoption et d'autorisation d'accueil familial avec hébergement.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Projets particuliers

En application de la *Loi sur la protection des mineurs*, le DFJ doit établir, après consultation des milieux concernés, une politique qui définisse les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineur-e-s en danger dans leur développement.

Un avant-projet a été soumis à consultation au début de l'été 2005. Depuis l'automne, un groupe de travail conduit par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) comprenant des représentant-e-s de l'Office du tuteur général, du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, de l'Association vaudoise des organismes privés et de l'Association vaudoise des travailleurs de l'éducation spécialisée, travaille à la préparation du projet de politique socio-éducative qui sera soumis en mars 2006 à la cheffe du DFJ.

Une fois la politique socio-éducative adoptée, le SPJ aura pour mission de la mettre en oeuvre, notamment en désignant les institutions qui répondent aux besoins définis et en passant avec elle des contrats de prestation. Le calendrier du projet prévoit l'entrée en vigueur des contrats de prestation en août 2007.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Service de protection de la jeunesse SPJ
Bâtiment administratif de la Pontaise
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353 - Fax: +41 21 316 5330

E-mail: info.spj@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/spj

Actions du programme de législation
23. Accueil de la petite enfance

23. Accueil de la petite enfance

Réaliser, en collaboration avec les communes et l'économie privée, un réseau de garderies, de nurseries et d'autres structures d'accueil pour faire face à la demande croissante de places.

Le projet de Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a été mis en consultation en 2004 et adopté par le Conseil d'Etat en juillet 2005. La Commission du Grand Conseil étudiant le projet de loi s'est réunie dès l'automne 2005. Le projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil début 2006.

La LAJE propose le développement de places d'accueil de jour pour les enfants dans le cadre de la mise en oeuvre de quatre politiques:

- politique familiale: conjuguer l'éducation des enfants et l'activité professionnelle;
- politique sociale: favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, notamment les familles monoparentales ou à faible revenu;
- politique économique: permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces de travail supplémentaires fournies par les femmes au bénéfice d'une formation qualifiée;
- politique de promotion de l'égalité des chances: homme/femme, situation socio-économique aisée/difficile.

Les objectifs de ce projet sont les suivants:

- assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, par le régime d'autorisation et de surveillance, tel que prévu par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants et concrétisé par les cadres de référence définis par le Service de protection de la jeunesse - les projets de cadre de référence et de référentiel de compétence ont été soumis à consultation des milieux intéressés en décembre 2005;
- tendre à une offre suffisante en places d'accueil sur tout le territoire du canton, financièrement accessibles en priorité pour les enfants des parents qui travaillent ou qui sont en formation, en développant le dispositif existant et en s'appuyant sur les projets conçus régionalement par les communes, les associations et les entreprises;
- organiser le financement de l'accueil de jour, notamment par la création d'une fondation de droit public intervenant comme organe de subventionnement grâce à un budget principalement alimenté par l'économie (les employeurs), l'État et les communes.

Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations
27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Evènements marquants, évolutions significatives

Le projet architectural du futur Musée des beaux-arts a été présenté en mars au public, suite à une procédure de sélection confiée à un jury international placé sous la présidence de l'ancien conseiller d'Etat Philippe Biéler. Parallèlement et depuis lors, les formalités pour l'élaboration du plan d'affectation cantonal du site de Bellerive se sont poursuivies. L'actuel Musée cantonal des beaux-arts a organisé une exposition des projets qui a reçu plus de 6'000 visiteurs en trois semaines.

A l'automne 2005, la structure *Ecole-Musée* a été transférée de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) au Service des affaires culturelles (SERAC). Une coordinatrice est désormais chargée de gérer l'interface entre les différents partenaires (enseignant-e-s, conservateurs et conservatrices, mandataires, enseignant-e-s formateurs HEP, etc.). Le concept des dossiers pédagogiques est entièrement revu. Le SERAC a ouvert un site Internet spécifique pour cette prestation en décembre (www.ecole-musee.vd.ch).

Le SERAC s'est fixé comme premier objectif d'ouvrir l'offre d'Ecole-Musée à l'ensemble du canton de Vaud, alors que jusqu'ici elle s'était limitée aux musées lausannois. Les deux premiers dossiers pédagogiques sont ainsi consacrés respectivement aux expositions permanentes du Musée du Léman à Nyon et du Musée du jeu à La Tour-de-Peilz.

Le Musée de l'Elysée a fêté son 20^e anniversaire. Parmi d'autres manifestations organisées dans ce contexte, il faut citer "ReGeneration : 50 photographes de demain", qui a mis en évidence les travaux de 50 jeunes photographes de 21 nationalités différentes.

Dans le cadre du Prix Redouté, le "Goncourt de la botanique et de l'horticulture", Joëlle Magnin-Gonze, conservatrice des Musée et Jardins botaniques, s'est vu décerner le Prix historique et le Prix spécial du Jury pour son ouvrage : *Histoire de la botanique*.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Projets particuliers

L'année 2005 a été marquée par le lancement du chantier de refonte de la *Loi sur les activités culturelles* du 19 septembre 1978. Placé sous la présidence du conseiller d'Etat honoraire Raymond Junod, le travail a permis de redéfinir les grandes lignes stratégiques de la politique cantonale d'encouragement de la culture, intégrant de nouveaux paramètres telle la *Loi sur les subventions*, le contexte des relations entre l'Etat et les communes ou encore la coopération intercantonale. De même l'ossature d'un fondement légal spécifique pour le patrimoine culturel et mobilier confié aux musées cantonaux, aux Archives cantonales et à la Bibliothèque cantonale et universitaire, a pu être établie. Ces deux dossiers doivent déboucher fin 2006 sur des avant-projets de loi.

Dans le cadre de la démarche DEFI, une simplification et un allègement des procédures d'approbation des propositions d'octroi de subventions ponctuelles de la Commission cantonale des activités culturelles ont été adoptés.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires

Service des affaires culturelles SERAC

Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 0740 - Fax: +41 21 316 0750

E-mail: info.serac@vd.ch

site Internet: www.dfj.vd.ch/serac

Sites Internet complémentaires :

Bibliothèque cantonale et universitaire : www.unil.ch/bcu/

Musée de l'Elysée : www.elysee.ch

Musée cantonal des beaux-arts : www.beaux-arts.vd.ch

Musée cantonal de zoologie : www.zoologie.vd.ch

Musée cantonal de géologie : www.unil.ch/mcg

Musée et Jardins botaniques cantonaux : www.botanique.vd.ch

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire : www.dfj.vd.ch/serac/musee/histoire

Site et Musée romains d'Avenches : www.dfj.vd.ch/serac/musee/romain-avenches.html

Musée monétaire cantonal : www.lausanne.ch/museemonetaire

Ecole-Musée : www.ecole-musee.vd.ch

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Actions du programme de législature

Service des affaires culturelles (SERAC)

Actions du programme de législature